

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.  
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.  
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.  
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17  
Nombre administrateurs présents : 10  
Nombre administrateurs votants : 14

**N°19 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EAU ET DE CHAUFFAGE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » A LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU – ANNEE 2022.**

*(Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD).*

Les frais d'électricité, d'eau et de chauffage dont bénéficient les locataires de la résidence autonomie « Le Square des Chênes » sont intégralement facturés à la résidence « Les Chênes ».

Par délibération en date du 12 décembre dernier, le Conseil d'administration a validé le versement de la participation de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » aux dépenses d'électricité, soit 1 980 euros.

De ce fait, il est proposé d'effectuer la même opération pour les dépenses d'eau et de chauffage. Au titre de l'année 2022, les montants respectifs s'élèvent à :

- 485 euros pour la consommation d'eau, (533€ en 2021)
- 1 536 euros pour la consommation de chauffage. (1 223€ en 2021)

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider les montants des dépenses en eau et chauffage de la résidence autonomie « Le Square des Chênes » tels que présentés ci-dessus,
- Imputer les dépenses sur le budget de la résidence autonomie.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/02/23  
Publié électroniquement le : 15/02/23

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

